



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Right Livelihood Award Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La prise en charge holistique au service de la résilience : une norme relative aux droits de l'homme et un prérequis pour que les femmes exercent leurs droits

La prise en charge holistique a débuté à Bukavu, en République démocratique du Congo, et est devenue une bonne pratique en matière médicale et humanitaire. À l'hôpital Panzi, chaque rescapée de viol est suivie par un travailleur social, qui lui prépare un parcours de guérison sur mesure comprenant une prise en charge physique et psychologique, des services juridiques et, dans un second temps, un accompagnement socioéconomique. Ce modèle est exceptionnel car dans la plupart des crises humanitaires, les personnes rescapées sont prises en charge hors du système de santé, souvent dans le cadre de programmes indépendants, mis en place par différentes organisations non gouvernementales. Relier ces services et les proposer à un seul et même endroit permet aux personnes rescapées d'accéder plus facilement aux services dont elles ont besoin pour se rétablir. L'intégration de ces services à un établissement de santé est également essentielle pour assurer leur pérennité et réduire le risque de stigmatisation des personnes rescapées en évitant la création de services spécialisés.

Un modèle unique qui contribue directement à autonomiser les femmes et à leur permettre d'exercer leurs droits

Le viol et d'autres formes de violence sexuelle sont systématiquement utilisés comme armes de guerre dans de nombreux conflits à travers le monde afin de terroriser et de déstabiliser des populations entières. Les auteurs ciblent les civils et commettent des faits violents : viols collectifs, esclavage sexuel et autres atrocités. Les conséquences pour les personnes rescapées vont des blessures physiques et sexuelles permanentes à des troubles post-traumatiques de longue durée handicapants. De plus, les personnes rescapées de tous les conflits, du Kosovo à la République démocratique du Congo en passant par la Colombie, ont dit être stigmatisées. Les victimes sont rejetées par leur famille et leur communauté, et sont souvent blâmées et abandonnées. Cette stigmatisation contribue au silence entourant la violence sexuelle, qui exacerbe encore les inégalités structurelles et les inégalités entre les sexes au sein des structures politiques, économiques, culturelles et sociales.

Les femmes sont ciblées de manière disproportionnée et sont donc plus susceptibles de subir les conséquences de la violence sexuelle. Elles sont également des acteurs clés dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. La résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité reflète l'importance de l'avancement des femmes, soulignant qu'il importe qu'elles participent à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends. Une prise en charge holistique de toutes les personnes rescapées, couvrant leurs besoins médicaux, psychologiques, juridiques et socioéconomiques, est un moyen concret de donner aux femmes les moyens de revendiquer leurs droits et de susciter des changements tant au niveau national que mondial.

Ce modèle de santé offre plus qu'une prise en charge individuelle holistique, il apporte une base pour parvenir à une vie saine aux niveaux micro (individuel) et méso (local) et, s'il est appliqué consciencieusement et systématiquement dans toutes les

structures de santé, il facilite le respect du droit à la santé pour tous au niveau macro (national). C'est sur la base de l'écoute pleine et entière du récit de chaque fille ou femme blessée, qu'une prise en charge personnalisée est définie, mise en œuvre et suivie dans le but de redonner la santé à la patiente et de la réinsérer dans la société. Le concept de soins empathiques, caractérisé par des soins de qualité, la confidentialité, le respect et l'autonomie, est central et propre à l'approche holistique adoptée dans le modèle de Panzi. Dans ce modèle, l'autonomisation des femmes est vue comme un prérequis à la construction d'une société solide et prospère.

L'approche holistique a un impact direct sur la prévention et l'éradication des viols en temps de guerre. Au niveau individuel, le bien-être des personnes rescapées augmente et les autres victimes sont encouragées à demander une prise en charge. En outre, l'autonomisation des personnes rescapées réduit leur vulnérabilité à de nouvelles violences. Au niveau du système de prise en charge, cette approche assure pérennité et rationalisation. Au niveau sociétal, travailler d'une manière holistique implique de commencer par la base des choses. Il s'agit de parvenir à un environnement dans lequel la violence sexuelle n'est plus tolérée et les auteurs sont tenus responsables de leurs actes.

Grâce à une prise en charge holistique, les victimes accèdent à la résilience, on les appelle alors des rescapés, et ont les moyens de devenir des agents de changement au sein de leur communauté. Elles sont davantage susceptibles de défendre leurs droits à mesure que leur bien-être et leur résilience s'améliorent. Au fur et à mesure que les victimes se transforment en agents de changement, elles prennent davantage part aux prises de décision au sein de leur foyer et de leur communauté.

Le modèle de prise en charge holistique : une norme universelle relative aux droits de l'homme pour les personnes rescapées de violences sexuelles

Dans sa résolution [2106 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité de l'ONU « estime qu'il importe de venir rapidement en aide aux personnes ayant subi des violences sexuelles [et] invite instamment les entités des Nations Unies et les donateurs à offrir à celles-ci, sans aucune discrimination, une gamme complète de soins de santé, notamment sexuelle et procréative, un soutien psychosocial, une aide juridictionnelle et des moyens de subsistance, ainsi que d'autres services multisectoriels, compte tenu des besoins particuliers des personnes handicapées ».

Selon les Principes fondamentaux et directives de l'ONU concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, les victimes devraient recevoir une réparation pleine et effective, notamment par la réadaptation, qui « devrait comporter une prise en charge médicale et psychologique ainsi que l'accès à des services juridiques et sociaux ».

Dans ses rapports 2016 et 2018 sur les violences sexuelles liées aux conflits, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a rappelé l'obligation des États de fournir avec une diligence raisonnable aux personnes rescapées de viol et aux enfants nés de viol, un ensemble de services comprenant une prise en charge juridique, médicale et psychosociale, et ce également dans les zones rurales.

L'actuelle Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a souligné la nécessité « d'encourager les pays à prendre en main ce problème et à donner l'exemple en prenant des mesures durables, centrées sur les rescapés de violences sexuelles ».

Le modèle de prise en charge holistique est clairement une norme relative aux droits de l'homme que tous les États devraient s'efforcer d'appliquer et de soutenir dans le cadre de leur action pour mettre fin au viol et à la violence sexuelle comme armes de guerre.

Recommandations

La mise en place d'une prise en charge holistique pérenne centrée sur les victimes devrait être au cœur des efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre l'objectif 5 de développement durable sur l'égalité des sexes, l'objectif 3 sur la santé et l'objectif 16 sur la paix. Ce modèle devrait être accessible à toutes les victimes de viol en temps de guerre.

L'élaboration de modèles de prise en charge holistique devrait s'inscrire dans le cadre d'un véritable engagement à mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits. Nous appelons la communauté internationale à écouter les personnes rescapées et à les faire participer avec les organisations féminines au combat contre la violence sexuelle et pour les droits des femmes. Les États Membres de l'ONU doivent respecter leurs engagements nationaux, régionaux et internationaux visant à mettre fin à la violence sexuelle en temps de conflit. Cela suppose qu'ils érigent la violence sexuelle en temps de conflit en infraction dans leur système juridique et appliquent les lois ; veillent à ce que leur système judiciaire soit efficace et opérationnel, accessible et guidé par l'objectif universel de mettre fin à l'impunité ; et mettent en oeuvre des programmes de prévention à destination des élèves et du grand public à tous les niveaux afin que la violence sexuelle ne soit plus tolérée. En outre, les États Membres de l'ONU devraient adopter des mécanismes de justice transitionnelle, assortis de systèmes de réparation appropriés, qui accorderaient aux personnes rescapées la reconnaissance du préjudice qu'elles ont subi. Cela suppose qu'ils reconnaissent leur propre responsabilité dans la perpétuation de la violence sexuelle en temps de conflit et qu'ils créent un fonds national de réparation couvrant les cinq formes de réparation. Enfin, nous appelons la communauté internationale à créer un mécanisme international de réparation, en coopération avec des organisations non gouvernementales et des personnes rescapées, afin d'apporter une réparation symbolique et concrète à toutes les victimes, qui inclurait une prise en charge holistique.

La Dr. Denis Mukwege Foundation est une organisation internationale de défense des droits de l'homme qui travaille avec des personnes rescapées de violences sexuelles commises en temps de guerre venant du monde entier. En appelant l'attention sur les crimes les plus honteux commis pendant les conflits, la Fondation envisage un monde dans lequel le viol comme arme de guerre ne serait plus toléré. La Fondation œuvre à un monde dans lequel les personnes rescapées recevraient la prise en charge holistique dont elles ont besoin et obtiendraient réparation ; un monde dans lequel elles auraient la liberté de s'exprimer et de s'organiser au niveau mondial pour mettre fin aux violences sexuelles en temps de guerre. Par son action de sensibilisation au niveau international et ses programmes nationaux, la Fondation soutient les personnes rescapées dans leur lutte pour la reconnaissance et leur participation active à l'élaboration de stratégies internationales et nationales dans les domaines de la justice, de la paix et des droits des femmes.

La Right Livelihood Award Foundation honore et soutient des personnes et des organisations courageuses qui proposent des solutions visionnaires et exemplaires aux causes profondes de problèmes mondiaux. Nous comptons à ce jour 174 lauréats, originaires de 70 pays et travaillant dans différents domaines, dont les droits de

l'homme et le développement durable. La Right Livelihood Award Foundation cherche à soutenir ses lauréats sur le long terme et à renforcer la protection de ceux dont la vie et la liberté sont en danger. Le programme de protection de la Fondation comprend, entre autres, la surveillance régulière des menaces et de la situation dans les pays, ainsi que le plaidoyer auprès des mécanismes du système des Nations Unies visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme.
